



Sète, le 7 juillet 2011

François Liberti

Vice-président  
délégué à la politique de la protection  
de l'enfance et de la famille

Conseiller général  
du 2<sup>e</sup> canton de Sète

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
31, rue de l'Université  
34064 MONTPELLIER CEDEX

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les parents d'élèves, qui depuis plusieurs semaines s'opposent à la fermeture d'une 6<sup>ème</sup> au collège Paul Valéry de Sète, doivent être entendus.  
Cette fermeture a provoqué une situation insupportable.

A ce jour les effectifs à Jean Moulin sont à 28 élèves dans chaque 6<sup>ème</sup> pour un établissement classé en ZEP.

A Victor Hugo toutes les classes de 6<sup>ème</sup> sont saturées à 30 et 31 élèves.

Même situation à Paul Valéry avec une 6<sup>ème</sup> en moins.

Quant au collège privé de St Joseph les effectifs vont de 35 à 40 élèves.

C'est du n'importe quoi !

Dans tous ces établissements les Proviseurs sont contraints de refuser des inscriptions.  
A Sète aujourd'hui des élèves sont déscolarisés de force.

Ce n'est plus aujourd'hui seulement le collège Paul Valéry qui est concerné mais l'ensemble des collèges de la ville.

Demain ce ne seront plus seulement les parents d'élèves du collège Paul Valéry qui seront mobilisés mais ceux de tous les collèges de la ville.

Le rétablissement de cette 6<sup>ème</sup> est désormais incontournable pour assurer la scolarité des élèves qui sont à la porte des établissements et réduire aussi la pression sur les collèges Victor Hugo, Jean Moulin et St Joseph qui sont saturés.

J'espère vivement, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que le bon sens l'emporte.

Telle est la raison pour laquelle je vous demande d'entendre les revendications légitimes exprimées par les parents d'élèves.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'expression de mes sincères salutations.



François LIBERTI  
Délégué dans les collèges Victor Hugo - Paul Valéry -  
Jean Moulin élu du Conseil général